

Réf : DGSSAJE-2025-17

**ARRÊTÉ RELATIF AUX CANDIDATURES RECEVABLES  
ÉLECTIONS D'UN REPRESENTANT DES PERSONNELS TITULAIRES, EXERÇANT DES  
FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, APPARTENANT A UN AUTRE CORPS DE FONCTIONNAIRES  
POUR LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-  
CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS  
LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**Vu** les articles R. 712-9 et suivants et R. 811-10 et suivants du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-10 de proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants en date du 19 mars 2025 ;

**Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-11 de proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans compétente à l'égard des usagers en date du 19 mars 2025 ;

**Vu** l'arrêté relatif à l'élection de deux membres des sections disciplinaires du conseil académique de l'université d'Orléans en date du 19 mars 2025 ;

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

**ARRÊTE**

**ARTICLE I – CANDIDATURES RECEVABLES, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION**

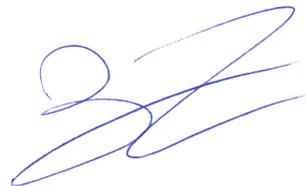
- Monsieur Laurent HENRY
- Monsieur Pierre-Olivier LOMBARTEIX
- Monsieur Laurent HOMERIN
- Monsieur Aurélien RAYMOND

**ARTICLE II – PUBLICITÉ**

Cet arrêté est adressé aux membres du conseil académique et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 28 mars 2025

**Le Président de l'université d'Orléans,**



**Eric BLOND**

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 31 mars 2025.  
Transmis au Recteur le : 31 mars 2025.